

Par cette stratégie de mise en œuvre de la nouvelle entente sur la complémentarité, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux entendent soutenir son application tant à l'échelle nationale et régionale que locale. Ils souhaitent ainsi appuyer avec vigueur le développement d'une meilleure complémentarité pour faire en sorte que les jeunes aient accès à une gamme complète de services allant des services généraux qui s'adressent à tous les jeunes d'un milieu, jusqu'aux services spécialisés.

Les consultations menées en région ainsi que les travaux du Groupe de travail sur la complémentarité des services entre les deux réseaux ont permis de recueillir plusieurs suggestions qui sont prises en compte dans la présente stratégie. D'ailleurs, la poursuite de la démarche régionale amorcée lors des consultations constitue une orientation importante de la stratégie de mise en œuvre.

Celle-ci s'articule autour de trois axes. Elle porte d'abord sur la diffusion de l'entente nationale et sur son appropriation. Par la suite, un appui sera donné aux réseaux pour sa mise en œuvre à l'échelle régionale et locale. Des travaux seront menés pour aplanir les difficultés pouvant faire obstacle à la complémentarité. Enfin, une attention particulière sera accordée à l'évaluation continue de la mise en œuvre de l'entente.

L'étape de mise en œuvre de l'entente est cruciale. Elle est une occasion unique pour les intervenants de faire un examen de leurs façons de faire à la lumière des balises de l'entente définies avec la contribution importante de représentants des milieux et d'apporter les améliorations souhaitées. Aussi, les deux ministères entendent y consacrer des efforts importants au cours des prochaines années.

## Axe 1 Appuyer les réseaux dans l'appropriation l'entente et dans sa mise en œuvre

### A APPROPRIATION DES ORIENTATIONS DE L'ENTENTE

Il est essentiel que l'ensemble des intervenants des deux réseaux non seulement connaissent l'existence de l'entente, mais qu'ils en possèdent aussi une bonne compréhension afin de pouvoir s'y appuyer dans le développement de l'offre de services reposant sur la complémentarité. La prise en considération des principes et des orientations de l'entente sur la complémentarité devrait également se faire à toutes les étapes de l'intervention auprès des jeunes et de leurs familles, de façon à rendre plus cohérents les services offerts.

L'entente interpelle les gestionnaires, les divers types d'intervenants dans le milieu scolaire, ceux du quartier ou de la communauté qui offrent des services aux jeunes, ainsi que les parents. Une appropriation adéquate des éléments de cette entente par les divers acteurs de la communauté éducative, particulièrement ceux des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, est donc essentielle à l'atteinte du but visé par celle-ci.

**OBJECTIF**  
Élaborer et réaliser une stratégie conjointe d'appropriation des orientations

**MOYENS**  
■ Publication et diffusion de l'entente.

- Définition et mise en œuvre des moyens permettant l'appropriation des orientations de l'entente à l'échelle nationale, régionale et locale :
  - réalisation du matériel promotionnel et diffusion de celui-ci;
  - promotion des principes et orientations auprès des partenaires nationaux lors de colloques, de congrès, de rencontres nationales;
  - autres moyens à définir.



**RESPONSABLES/PARTENAIRES**  
MSSS – MEQ  
MSSS – MEQ / Organismes nationaux

### B MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE L'ENTENTE

La réalisation d'une entente nationale sur la complémentarité constitue le premier pas d'une démarche à poursuivre, tant à l'échelle nationale et régionale que locale, pour assurer la continuité et la coordination des interventions. Toutefois, dans la poursuite de cette démarche, il est important de prendre en considération que toutes les régions se sont déjà mobilisées lors de la consultation qui a servi à faire le point sur les deux ententes précédentes et à suggérer des pistes prometteuses. D'ailleurs, un portrait régional de la situation ainsi qu'un relevé de réalisations porteuses d'avenir ont déjà été produits lors de cette étape de consultation.

La mise en œuvre de cette entente à l'échelle locale et régionale représente un défi de taille. Pour y arriver, il est nécessaire que les principaux acteurs deviennent des partenaires qui s'épaulent. À cette fin, les responsables régionaux des deux secteurs d'activité ont un rôle de leadership à assumer pour la réussite de l'opération conjointe sur leur territoire. Ce leadership régional s'exercera notamment par la mise sur pied de mécanismes locaux et régionaux, ou le renforcement des mécanismes existants. Il appartient à ces responsables régionaux de dynamiser constamment ces mécanismes et de voir à l'élaboration et à la réalisation de plans de travail communs.

**OBJECTIFS**  
Assurer de façon concertée la mise en œuvre de l'entente et son évaluation continue.

Faire connaître aux dirigeants des régies régionales et des directions régionales les principaux engagements contenus dans l'entente ainsi que les attentes ministérielles relatives à sa mise en œuvre et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs visés.

Appuyer le mécanisme régional dans la mise en œuvre de l'entente.

Faciliter le partage d'information sur les réalisations du milieu en complémentarité.

Élaborer et réaliser des plans ou programmes conjoints de formation afin de répondre aux besoins identifiés à l'échelle régionale ou locale.

**MOYENS**  
■ Mise sur pied du mécanisme national.

■ Tenue d'une rencontre d'information avec les dirigeants des régies régionales et des directions régionales sur leur rôle dans la mise en œuvre de l'entente et sur le soutien ministériel offert.

■ Tenue de rencontres nationales conjointes des responsables régionaux désignés par leurs instances pour la mise en œuvre de l'entente.

■ Élaboration et diffusion d'outils de communication.

■ Contribution ministérielle, si nécessaire, aux plans du contenu et de la démarche, lors des rencontres régionales ou locales.

■ Diffusion sur Internet de réalisations du milieu.

■ Organisation d'ateliers sur les réalisations du milieu lors de colloques, congrès ou rencontres nationales.

■ Identification des besoins de formation et établissement des priorités.

■ Élaboration et proposition de démarches et d'outils appropriés, notamment sur le trouble de déficit de l'attention/hyperactivité, sur les écoles saines et sécuritaires, et sur le renouvellement des façons de faire en complémentarité.

**RESPONSABLES/PARTENAIRES**  
MEQ – MSSS / Personnes représentant les commissions scolaires anglophones et francophones, les directions régionales, les établissements d'enseignement publics et privés, les régies régionales, les Centres locaux de services communautaires et les organisations de parents

MSSS – MEQ / Régies régionales – Directions régionales

MEQ – MSSS / Directions régionales – Régies régionales

MSSS – MEQ / Régies régionales – Directions régionales

MEQ – MSSS / Directions régionales – Régies régionales

MSSS – MEQ / Comité national

MEQ – MSSS / Comité national

MSSS – MEQ / Comité national – Régies régionales – Directions régionales

MEQ – MSSS / Comité national – Régies régionales – Directions régionales

## Axe 2 Lever les obstacles à la collaboration et à la concertation

L'offre de services en complémentarité commande un renouvellement des façons de faire. Plusieurs milieux ont conçu des « modèles » ou des modalités de collaboration qui s'avèrent efficaces dans la réponse aux besoins locaux. Cependant, des obstacles demeurent. Les travaux du Groupe de travail sur la complémentarité des services entre les deux réseaux ont permis d'identifier des difficultés qui freinent la collaboration, par exemple, la notion de confidentialité et la complémentarité des services à l'égard des jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Les deux ministères veulent lever ces obstacles en s'engageant dans des travaux qui vont à la fois outiller le milieu et requérir sa contribution. Ils entendent ainsi demeurer à l'écoute des besoins et des réalités du milieu afin de renouveler et d'actualiser constamment l'entente.



OBJECTIF	MOYENS	RESPONSABLES/PARTENAIRES
Proposer des pistes de solution aux obstacles rencontrés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Identification des travaux à réaliser de façon prioritaire et établissement d'un calendrier de réalisation.<sup>1</sup></li> <li>■ Réalisation des travaux nécessaires sur les thèmes retenus et diffusion de l'information pertinente.</li> <li>■ Soutien à l'application des pistes de solution retenues.</li> </ul>	<p>MSSS – MEQ / Comité national</p> <p>MEQ – MSSS / Comité national</p> <p>MSSS – MEQ / Comité national</p>

1. Ces travaux porteront notamment sur la difficulté de concilier le respect de la confidentialité et le partage d'information, l'harmonisation du vocabulaire utilisé, le développement d'une approche globale et intégrée en promotion-prévention dans le milieu scolaire, l'élaboration d'une proposition de démarche conjointe pour faire l'analyse du milieu en vue d'obtenir un portrait complet des besoins des jeunes et d'élaborer les plans d'action conjoints, l'offre de services aux élèves de 16 à 18 ans, l'harmonisation des plans d'intervention et des plans de services individualisés, la complémentarité dans l'offre de services régionaux et suprarégionaux, ainsi que l'analyse de problématiques liées à la rareté de certaines ressources.

## Axe 3 Assurer le suivi de l'application de l'entente et en évaluer les résultats

Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Services sociaux verront à ce que l'entente soit bien mise en œuvre dans les milieux et à ce que les mécanismes de concertation soient mis en place pour que les problèmes liés à l'offre de services soient résolus. Il est important de faire un bilan périodique de la situation de l'application de l'entente dans les milieux afin d'apporter les ajustements nécessaires.

OBJECTIF	MOYENS	RESPONSABLES/PARTENAIRES
Évaluer de façon continue et conjointe l'application de l'entente.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Élaboration d'un protocole d'évaluation de la mise en œuvre de l'entente et des résultats obtenus.</li> <li>■ Production et diffusion de bilans d'étape.</li> <li>■ Évaluation de l'application de l'entente.</li> </ul>	<p>MSSS – MEQ / Comité national</p> <p>MEQ – MSSS / Comité national – Directions régionales – Régies régionales</p> <p>MSSS – MEQ / Comité national – Régies régionales – Directions régionales</p>

# 2 Deux réseaux, 1 un objectif : le développement des jeunes



Stratégie de mise en œuvre 2003-2006 de l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation